

Avis concernant le JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Ultra-Short Income UCITS ETF (le «Compartiment»)

Exemption de commission

Pour la période courant du 9 mai 2019 au 1^{er} juin 2020, la Société de gestion a accordé une exemption de commission de 0,10% p.a. sur le Total Expense Ratio («TER») de l'ensemble des classes d'actions du Compartiment. La Société de gestion a décidé de prolonger cette exemption de commission jusqu'au 31 mai 2021. A compter du 1^{er} juin 2021, le TER reviendra jusqu'à 0,18% par an.

JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Compartiment	Nouveau TER (%)	Ancien TER (%)
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Ultra-Short Income UCITS ETF	Jusqu'à 0,08*	Jusqu'à 0,08**

* Le TER inclut une exemption de 0,10% p.a. jusqu'au 31 mai 2021. A compter du 1^{er} juin 2021, le TER reviendra jusqu'à 0,18% par an.

** Le TER inclut une exemption de 0,10% p.a. jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Ce changement ne modifiera en rien le mode de gestion du Compartiment et sera reflété dans le Supplément du Compartiment et les DICI concernés à la première occasion.

Pour toute question concernant la modification apportée ou tout autre aspect relatif à JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV, veuillez vous adresser à votre représentant local habituel.

Le présent document a été rédigé à des fins d'information uniquement. Par conséquent, les opinions qu'il contient ne sauraient constituer une recommandation à l'achat ou à la vente d'investissements ou d'intérêts y afférents. Toute décision fondée sur les informations contenues dans ce document est prise à l'entière discrétion du lecteur.